

Commission Biomasse PACA Groupe de Travail Approvisionnement Inova

Thème Communication-Pédagogie

Piloté par le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

SAUVONS LA FORÊT : COUPONS DES ARBRES

Une forêt bien entretenue et exploitée brûle moins souvent et se développe
alors qu'une forêt laissée à l'abandon dépérit et meurt



Contribution initiale de Frédéric-Georges Roux (mai 2013)

Commission Biomasse PACA - Groupe de travail approvisionnement Inova

Thème Communication et Pédagogie

Contribution initiale de Frédéric-Georges Roux (mai 2013)

Préambule

Deux projets de cogénération ont été retenus en PACA suite à l'appel aux projets CRE 4 lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie : E.ON à Gardanne et Inova à Brignoles.

Compte tenu de l'importance des besoins en biomasse forestière, l'État s'est préoccupé du potentiel d'approvisionnement de proximité et a créé, sous l'égide du préfet de la région PACA une commission spécifique qui a, fin 2012, constitué trois groupes de travail (le premier, présidé le sous-préfet d'Aix-en-Provence, concentré sur l'approvisionnement d'E.ON, le second, présidé par le sous-préfet de Brignoles, concentré sur l'approvisionnement d'Inova et le troisième concentré sur l'approvisionnement en déchets verts qui ne concerne pas le projet de Brignoles)

Ces groupes de travail ont été mis en place début 2013 et, lors de leurs deux premières réunions, ont été conduit à définir un certain nombre de sous-thèmes qui ont été placés sous le pilotage de structures volontaires et compétentes chargées d'analyser la situation (forces, faiblesses, opportunités et menaces) et de faire des recommandations pour la fin juin 2013 pour atteindre les objectifs d'approvisionnement en biomasse à l'horizon 2015 en perturbant le moins possible les équilibres d'une filière relativement fragile.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var (SPFSV) s'est porté volontaire et a été retenu pour piloter trois de ces thèmes : la rémunération de la ressource, la communication et la pédagogie.

La présente contribution couvre les deux derniers de ces thèmes (qui sont relativement connexes). Elle se veut servir de point de départ aux réflexions et débats des acteurs ayant manifesté leur intérêt pour ces thèmes.

Bien qu'elle soit réalisée dans le cadre du Groupe de Travail Inova, et principalement orientée sur la problématique de la forêt varoise et que ses recommandations et propositions concernent le département du Var, une très grande partie de ce qui figure dans cette contribution est également applicable au projet E.ON et aux départements voisins. Il est même possible d'envisager, à des conditions à définir, ne serait-ce que pour éviter des ambiguïtés et/ou des conflits d'intérêt, des actions communes. Mais cela devra faire l'objet de réflexions plus approfondies et de décisions ultérieures.

Enjeux

En termes simples, vu du côté forestier, le projet Inova signifie que dès 2015 **il faudra mobiliser dans le Var deux fois plus de bois qu'aujourd'hui**. Ce n'est pas le bois qui manque mais les freins sont nombreux et pour réussir ce challenge il est nécessaire de les analyser et de mettre en place les moyens pour les desserrer et en particulier travailler la communication avec des messages et une pédagogie adaptés à chaque catégorie de ceux qui ont les pieds sur ces freins.

Il ne nous appartient pas de juger le bien fondé technique, économique et environnemental des deux projets. Les investissements sont de la responsabilité des industriels, les autorisations sont de la responsabilité de l'État et des collectivités, mais, en tant que propriétaires forestiers, nous sommes concernés par :

- la disponibilité de la ressource : c'est nous les propriétaires
- la gestion de chacune de nos forêts : c'est nous qui décidons de la destinée de nos arbres
- le chantier (coupe, débardage, rémanents, chemins de dessertes) : c'est nous qui y vivons et qui subissons les conséquences (aspect, risques d'incendie, coûts de restauration et de régénération, dégâts des voies...)
- le prix auquel notre bois nous sera payé (sur pied ou bord de route)
- mais aussi la stabilité des équilibres économiques des acteurs actuels

Ce document comprend trois parties : la première est une analyse de la situation suivant la méthode traditionnelle SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*, ou, en français, Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), la seconde formule des pistes et des recommandations en matière de communication et de pédagogie, la troisième remet en perspective la forêt varoise et son exploitation en rappelant les principales caractéristiques.

I – Analyse SWOT

Dans une analyse SWOT, les forces et les faiblesses concernent des sujets provenant de l'intérieur, c'est-à-dire dépendant de nous alors que les opportunités et les menaces proviennent de l'extérieur.

À partir des constats provenant d'une telle analyse et des objectifs à atteindre, il convient de définir une stratégie, des tactiques et des plans d'action en nous appuyant sur nos forces et en les renforçant, en atténuant ou faisant disparaître nos faiblesses, en profitant au maximum des opportunités et en se défendant contre les menaces qui sont désormais anticipées.

I-1 – Forces

Les forces principales sont :

1. **La ressource nécessaire existe** : le Var est le premier département forestier de France métropolitaine ; la forêt y occupe près des deux tiers de sa surface et produit bon an mal an de l'ordre d'un million de m³ de biomasse forestière nouvelle dont seulement 20% sont récoltés.
2. **Un stock d'arbres sur pied relativement facile d'accès est immédiatement disponible** : Faute d'avoir été réellement exploitée depuis la dernière guerre, la forêt varoise s'est régulièrement développée (120.000 hectares à la fin du 19^{ème} siècle devenus 376.000 aujourd'hui) et une saine gestion du territoire visant à réhabiliter des surfaces anciennement agricoles offre un formidable potentiel de biomasse dont le stock est excessif.
3. **La forêt française est historiquement gérée de façon durable** : des organismes professionnels (ONF, CRPF, Cemagref...), des codes, des règlements et des pratiques adaptées (code forestier et régime forestier, code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme... Schéma Régional de Gestion Sylvicole, Plans Simples de Gestion, Règlements Types de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Certification PEFC...), des structures de contrôle (DDTM, DREAL, ONF...).
4. **La majorité des acteurs forestiers privés et publics** (Syndicat des propriétaires privés, CRPF, Coopérative Provence Forêt, ONF...) **sont motivés pour redynamiser la gestion forestière** qui passe en premier lieu par la mobilisation de bois.
5. **La Coopérative Provence Forêt s'est déjà engagée** pour la moitié du besoin.
6. **20% des propriétaires forestiers privés possèdent 80% de la surface forestière.**
7. Il y a déjà **400 PSG approuvés.**
8. **L'État**, représenté par le sous-préfet président le groupe de travail Inova, **la DRAAF et la DREAL, le Conseil Général du Var sont engagés et supportent le projet.**

I-2 – Faiblesses

Il y a un grand nombre de freins qui font que l'offre actuelle de bois varois est largement insuffisante pour satisfaire les besoins supplémentaires d'une usine telle qu'Inova (180.000 tonnes de bois locaux par an) sans déstabiliser l'approvisionnement des clients actuels (notamment l'usine de Tarascon, mais aussi les chaufferies collectives actuelles et en projet) :

1. **La forêt varoise est peu exploitée** : moins de 20% de la production nouvelle annuelle est récoltée (200.000 m³ sur un million).
2. **Un grand nombre de propriétaires forestiers n'ont pas envisagé de gérer leur forêt** : ils en ont hérité, vivent loin de leurs bois, ne savent pas où sont leurs parcelles, n'y voient aucun intérêt économique (autre que fiscal ou potentiellement foncier à plus ou moins long terme).
3. **Il y a donc un manque de PSG rédigés et approuvés** : il n'y a que 400 PSG réalisés alors que 1300 propriétés forestières varoises ont obligation d'en avoir un.
4. **Le prix payé au propriétaire est insuffisant** pour inciter le propriétaire à vendre du bois.
5. **Les expériences de coupe sont souvent désastreuses** : rémanents, pistes défoncées, arbres d'avenir blessés...
6. **La forêt varoise est morcelée** : 80.000 propriétaires forestiers dont 8.000 de plus de 4 hectares mais 1.300 de plus de 25 hectares.
7. **La ressource n'est pas toujours facilement accessible** : dessertes, pistes forestières, collines, pentes, distances de débardage jusqu'à des parcs bord de route...
8. **La filière « exploitants-entrepreneurs » est peu préparée à faire face à un doublement de la récolte** : équilibre financier fragile, manque d'équipements (abatteuses, porteurs, grumiers...) et capacité d'investissement très limitée, manque de main d'œuvre qualifiée (chauffeurs, bûcherons...).
9. **Une certaine tendance à sortir de la légalité** : coupes illégales, travail dissimulé, vol de bois...
10. **Un conflit potentiel sur la ressource** : risque de déstabilisation de la filière (monopole Tarascon et approvisionnement en plaquettes de petites et moyennes chaufferies des collectivités locales de proximité dont l'investissement est subventionné).
11. **Des accès difficiles** (débardage et dessertes) : collines, pentes, pistes...
12. **Des contraintes administratives et réglementaires complexes et souvent décourageantes** : une forêt de codes, des circuits d'approbation ou d'autorisation parfois éternellement longs, un millefeuille de zonages (des ZNIEFF, des APB, des sites Natura 2000 avec des Docob souvent excessifs et mal justifiés par des scientifiques qui nagent dans le fromage, des PNR, des PNN et des RNN...), des PLU, des SCOTS, un SRCE dont la trame verte et bleue va finir par couvrir totalement la région avec un tissu imperméable.
13. **Blocages psychologiques et associatifs** : couper des arbres abîme le paysage et est perçu comme un crime de déforestation...
14. **Hostilité affichée ou souterraine au projet des « écologistes purs et durs »** avec une argumentation excessive, rumeurs et mensonges à faire peur (savent-ils ce qu'ils veulent ?) : bilan énergétique insuffisant (pas de vrai co-génération si non usage de la chaleur), particules fines insuffisamment filtrées, bilan carbone du transport mauvais pour la planète...
15. **Les élus locaux** (communes forestières) **y sont hostiles** : peu de bois, rémunération des coupes insuffisante pour couvrir les dégâts aux pistes et à la voirie, crainte de réactions négatives de la part de leurs administrés...

I-3 – Opportunités

Il ne fait cependant aucun doute que ces projets de cogénération représentent aujourd'hui des opportunités exceptionnelles liées à une augmentation significative (mais raisonnable) de la demande qui ne se sont jamais présentées à ce niveau depuis plusieurs décennies :

1. **Nouvelle vie et développement durable de la forêt varoise** : une forêt bien entretenue et exploitée brûle moins souvent et se développe alors qu'une forêt laissée à l'abandon dépérit et meurt. Les coupes contribuent à la biodiversité, car elles permettent :
 - de créer des lisières et des clairières diversifiant les milieux,
 - de renouveler la forêt et de maintenir les arbres en pleine vigueur en diversifiant les âges et les espèces,
 - de modeler les paysages et de les varier,
 - de récolter du bois qui est l'éco matériau par excellence,
 - d'apporter de la lumière au sol, ce qui renforce son activité biologique en favorisant la végétation, la floraison, ainsi que le cycle de l'eau dans l'écosystème.
2. **Perspective de rémunération meilleure et plus juste** pour les propriétaires sylviculteurs :
 - motivation plus forte pour devenir gestionnaires (production de documents de gestion durable, PSG, RTG, CBPS, PEFC...) et sylviculteurs,
 - capacité à réaliser des travaux de meilleure qualité, dans des endroits plus difficiles,
 - potentiel de financement d'une véritable sylviculture : plantations...
3. **Retour à des débouchés nobles pour une partie de nos résineux** : bois d'œuvre grâce au tri des meilleures billes.
4. **Potentiel pour la création** (ou le développement) **d'entreprises locales de première transformation** (scieries, production de plaquettes...).
5. **Restructuration d'une filière BIBE** (Bois d'Industrie-Bois Énergie) **en déroute** : propriétaires désabusés, exploitants manquant de bois à acheter et à vendre, entrepreneurs de travaux forestiers désorganisés et mal équipés, chaîne de la valeur manquant de transparence et déséquilibrée, monopole de fait d'un seul gros client industriel...
6. **Création d'emplois directs et indirects** : dans la centrale, mais aussi dans la forêt (gestionnaires, bûcherons, conducteurs d'engins, réparateurs, acheteurs de bois, transporteurs, formateurs, réparateurs...) et dans les activités économiques connexes (vente d'équipements, entretien de matériels, voirie...) représentant certainement plusieurs centaines d'emplois.
7. **Baisse du risque énergétique en PACA** : production d'électricité qui fera de plus en plus défaut dans une région plus consommatrice que productrice.
8. **Politique publique de Défense Contre les Incendies de Forêts** (biomasse provenant des travaux de DFCI).

I-4 – Menaces

Les principales menaces sont les suivantes (on retrouve plus ou moins une partie des faiblesses selon que la position où l'on met le curseur séparant les acteurs entre internes et externes) :

1. **Une filière BIBE régionale mal organisée**, inapte ou réfractaire à faire face à une telle augmentation de la demande et de ses conséquences sur leur activité.
2. **Apathie et manque d'intérêt des propriétaires privés.**
3. **Position négative et frileuse des propriétaires publics** (communes forestières).
4. **Réactions hostiles du grand public**, plus ou moins manipulé par les associations écologistes,
5. **Accroissement des contraintes réglementaires environnementales** : PLU (EBC), SRCE, PNR, SRCAE, droit du travail (présomption de salariat)...
6. **Manque de moyens financiers publics** nécessaires au moins pour initier le processus (subventions, dessertes...).
7. **Contraintes de circulation des véhicules forestiers** : tonnages, ponts, profils de routes...

II – Actions de communication et de formation

L'analyse SWOT qui précède est générale et peut plus ou moins s'appliquer à presque tous les sous-thèmes proposés à la réflexion. En revanche, cette seconde partie va s'efforcer de se concentrer sur les principaux besoins de communication et de formation pour atteindre l'objectif principal :

Mobiliser dans le Var de manière régulière et durable,
à partir de 2015,
deux fois plus de bois qu'aujourd'hui

II.1 – Les cibles

La communication nécessaire doit cibler en priorité quatre populations principales :

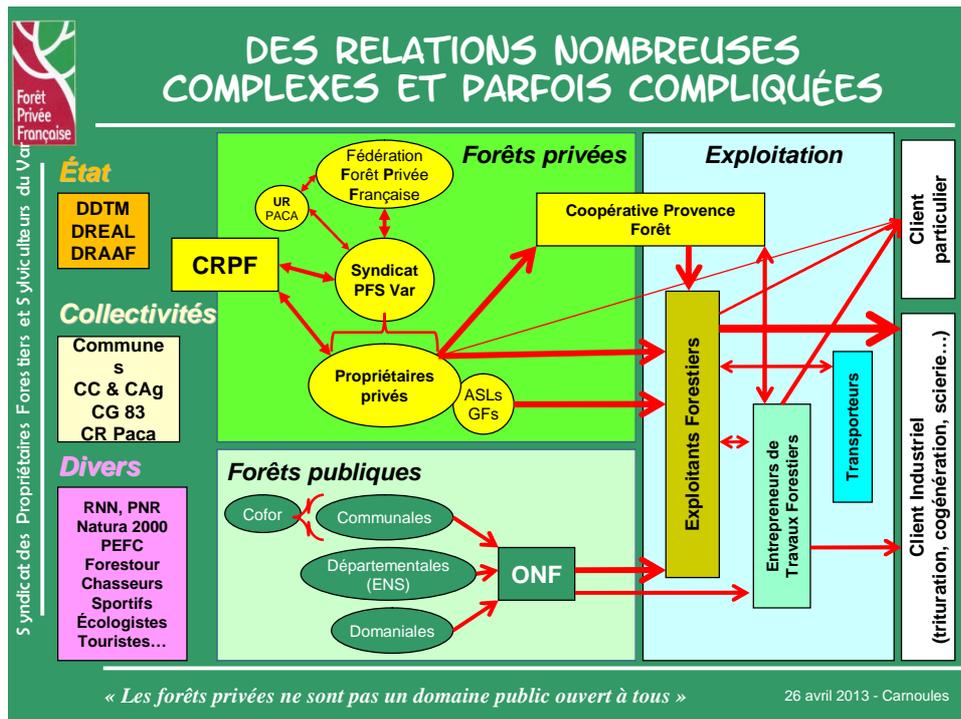
1. **Les propriétaires de la ressource** qu'il faut motiver, éduquer et armer pour qu'ils se mettent à gérer leurs forêts, à décider, à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.
2. **Le grand public** qu'il faut éduquer pour qu'il comprenne que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt, la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.
3. **Les élus locaux ruraux** qui sont d'une part souvent démunis pour appréhender les bases de la gestion durable de leurs forêts communales, mais qui ont d'autre part à faire face aux réactions assez souvent négatives et intempestives de leurs administrés et à leur répondre clairement en s'appuyant sur des textes clairs dont ils n'ont pas forcément connaissance de ce qui est autorisé, interdit, recommandé, souhaitable ou déconseillé.
4. **Les professionnels de la filière bois-énergie** (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers...) qui devront parfois modifier leur comportement, s'affranchir de leurs relations commerciales et pratiques habituelles, modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

Les autres populations d'utilisateurs plus ou moins directs de la forêt (touristes, sportifs, chasseurs, agriculteurs...) pourront bénéficier des actions de communication s'adressant aux quatre populations incontournables ci-dessus.

II.2 – Les acteurs de la communication et de la formation

Il s'agit là des acteurs susceptibles de réaliser et/ou de financer des opérations de communication ou des actions de formation ou d'y participer. On peut citer principalement :

1. Les acteurs à profil forestier proches de la ressource :
 - a. le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur du Var (qui peut s'appuyer sur la Fédération Forêt Privée dont il est membre)
 - b. le centre régional de la propriété forestière (CRPF)
 - c. l'office national des forêts (ONF)
 - d. l'association des communes forestières du Var (Cofor)
 - e. la coopérative Provence Forêt
 - f. les ASL (et notamment l'ASL de gestion de la suberaie varoise)



2. Les acteurs forestiers professionnels intermédiaires de la filière bois-énergie :
 - a. Les exploitants forestiers et leur syndicat régional (le SEFS AM)
 - b. Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF)
 - c. Les organismes de formation (et notamment La Bastide des Jourdans)
3. Les industriels demandeurs et clients (gros consommateurs de la biomasse) : principalement Inova Var Biomasse, E.ON et Fibre Excellence
4. Les organismes de soutien institutionnels :
 - a. L'État (DRAFF, DREAL, DDTM, Adème, Mission Bois Énergie...)
 - b. Les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général)
 - c. Les chambres consulaires et syndicats concernés : Chambre d'Agriculture, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, UPV...
 - d. Les services de prévention et de lutte contre les incendies de forêt (SDIS, CCFF, responsables des Pdaf et travaux DFCI des collectivités locales : territoires, scots, communautés d'agglomération et de communes, Sivom...)

Chacun de ces acteurs et organismes devrait avoir un rôle plus ou moins important, indépendant ou coordonné, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, pilote ou partenaire, dans le plan de communication et d'animation à construire.

II.3 – Les messages

À ce stade du travail de réflexion il est trop tôt pour définir de façon précise les messages destinés à chacune des cibles proposées, mais les objectifs visés sont exprimés ci-dessus dans la section précisant les cibles principales et une partie du fond pourra être piochée dans la troisième partie du présent document.

Les messages devront être simples, clairs et percutants (du genre phrases clés, éventuellement provocatrices, telles que « *Sauvons la forêt, coupons des arbres* ») avec des images adaptées. Ce sera le travail des communicants qui seront retenus.

Il sera nécessaire, pour chacune des cibles de constituer un « comité » (peu importe le nom, c'est la mission qui compte) pour briefier les communicants et approuver les propositions. La composition de ce comité et son responsable pourront dépendre de la cible (et de la nature du financement ou de la composition du budget). Il est recommandé de constituer ce (ou ces) comité(s) de communication au plus vite et si possible avant la fin de l'été afin de débiter les campagnes avant la fin de l'année.

II.4 – Les actions et les moyens

La communication devra suivre plusieurs phases :

1. **Une phase (actuelle) d'information générale** : décrire le projet, ses objectifs, sa dimension, son coût, ce qu'il va apporter, qu'il est bon pour tous, son planning... expliquer ses étapes, qu'il avance... C'est de la communication institutionnelle faite par l'industriel et les élus (publi-reportages, interviews, plaquettes, réunions, événements tels que pose de la première pierre...) relayée par les acteurs concernés au travers de leurs modes de communication habituel (exemple : circulaire trimestrielle du Syndicat des propriétaires, AG...)
2. **Une phase de lancement de la mobilisation** pour déclencher le processus (dès fin 2013, avec une montée en charge rapide jusqu'au démarrage de la production en 2015). Il s'agit de tout préparer pour qu'à mi-2015 IVB puisse compter sur une moyenne de l'ordre de 500 tonnes de bois livrée à Brignoles chaque jour ouvrable (et qui devront donc être également abattues régulièrement tous les jours et attendre les transporteurs dans des endroits affectés aux stocks tampons répartis en bord de route à proximité des chantiers).
3. **Un régime de croisière** moins intense (s'étalant sur les dizaines d'années de fonctionnement de l'usine) pour entretenir la mobilisation avec de temps en temps des pointes de relance conjoncturelles (baisse de mobilisation de la part des propriétaires, conflits entre les acteurs, activisme des organisations écologiques, nouvelles réglementations, catastrophes plus ou moins naturelles telles que des tempêtes ou des incendies...).

À ce stade du projet il convient de se concentrer sur les actions à mener pour la deuxième phase (lancement de la mobilisation).

II.4.1 – Actions de communication et de formation vers les propriétaires

C'est la plus importante car les propriétaires de la ressources sont incontournables puisque ce sont eux qui possèdent la ressource et qu'ils sont les seuls décideurs de la mettre sur le marché.

Comme il a été dit plus haut, il faut les motiver, les éduquer et les armer pour qu'ils se mettent à gérer leurs forêts, à décider, à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.

Il conviendrait de mettre en place un « Comité d'animation » spécifiquement orienté vers les propriétaires forestiers privés dont le rôle et la mission serait de définir, valider et piloter les différentes actions de communication.

À titre de proposition, à ce stade de la réflexion, et en se concentrant comme il a été indiqué en préambule, sur le seul projet de Brignoles, il semble que ce « comité d'animation » propre aux actions de communication visant les propriétaires forestiers privés, devrait être composé a minima de représentants désignés des organismes suivants :

- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Coopérative Provence Forêt
- Conseil Général
- Inova Var Biomasse

Mailings et réunions ciblées

La manière la plus efficace de « toucher » les propriétaires est de réaliser des mailings ciblés avec des messages percutants et adaptés, messages qu'il sera nécessaire de travailler avec une approche communication et pédagogie particulièrement dosée et probablement assez différente de ce que les différents acteurs sont habitués à faire dans le cadre de leurs opérations de communication institutionnelle.

Ces mailings peuvent soit contenir uniquement des documents d'information ou de formation, soit une invitation à assister à des réunions ou à s'inscrire à des sessions de formation (type Fogefor), soit encore des questionnaires à retourner.

Les propriétaires visés par chaque action ciblée sont relativement facilement identifiables puisque le CRPF dispose du fichier de tous les propriétaires de la région (et donc de chaque département) issu des données cadastrales du ministère des finances.

Il existe néanmoins deux difficultés :

- La première est que ce fichier comporte un certain nombre d'anomalies car il est apparu lors d'une récente utilisation (fin 2010) pour un mailing visant les quelques 8.000 propriétaires de parcelles de plus de 4 hectares dans le Var que près de 1.300 adresses étaient erronées (retour en NPAI ou raison similaire) sans parler des changements de propriétaires non encore mis à jour par l'administration en charge du cadastre ou de la complexité des indivisions, SCI, SCP ou autres groupements sans boîte à lettre identifiable.
- La seconde est que le CRPF, à juste titre, n'est pas autorisé, sauf convention particulière pour des motifs bien définis et conforme à ses missions et à sa déontologie, à mettre ces informations à disposition, même de ses « partenaires » les plus recommandables.

Il conviendra donc de mettre en place une telle convention (avec ses règles d'éthique) avec le « Comité d'animation » proposé ci-dessus, dont, au demeurant, le CRPF devrait faire partie, pour que chacune des actions de communication par mailing puisse être réalisée.

Actions ciblées

Tous les propriétaires ne sont pas au même stade et il conviendra de déterminer des catégories (probablement dans une matrice multicritères) pour définir des actions bien ciblées.

En effet on ne s'adressera pas de la même façon ni avec le même message aux propriétaires de petites parcelles et aux propriétaires de grandes forêts, à ceux qui résident à proximité et à ceux qui habitent à Paris ou à l'étranger, à ceux qui ont un PSG et à ceux qui n'en n'ont pas en différenciant ceux qui devraient en avoir un de ceux qui n'y sont pas soumis...

On peut tout d'abord établir une classification en deux groupes :

1. Les propriétaires qui mettent déjà plus ou moins régulièrement du bois sur le marché, soit directement (ils sont alors plus ou moins autonomes), soit en s'appuyant sur des services professionnels externes (Coopérative, ASLs, Exploitants ou ETF).
En général ils connaissent leur forêt, son potentiel, les circuits d'exploitation, les tarifs pratiqués. Ils disposent la plupart du temps d'un document de gestion durable approuvé ou, sinon, il faudra les amener à en établir un au plus vite.

La capacité de production de leurs forêts est facilement appréhendable et l'objectif de la communication sera de faire en sorte qu'ils en mettent peut-être un peu plus, un peu plus vite et un peu plus régulièrement sur le marché.

2. Ceux qui n'ont pas de document de gestion mais qui soit devraient en avoir un (plus de 25 hectares) ou pourraient en avoir un, soit qu'ils possèdent plus de 10 hectares, soit qui, tout en ayant des parcelles de plus petites taille ont un bon couvert forestier en résineux et/ou sont susceptibles de se regrouper à plusieurs (PSG concerté et/ou Autorisation Administrative exceptionnelle).

C'est cette population de propriétaires qui devra bénéficier du plus gros effort de communication et d'animation car c'est dans leurs forêts que devrait provenir la plus grande proportion de la biomasse forestière nouvelle récoltée si on ne veut pas déstabiliser la filière actuelle de manière excessive (puisque celle-ci est actuellement approvisionnée par les travaux effectués dans les forêts du premier groupe).

Principaux messages destinés aux propriétaires forestiers

Il faudrait construire une première brochure et sa synthèse dans une plaquette à quatre volets (coordonnés et approuvés par le comité d'animation suggéré ci-dessus) :

1. Un premier volet général et plutôt institutionnel (origine d'Inova Var Biomasse) doit présenter le projet Inova, ses objectifs, son état d'avancement, ses avantages pour la collectivité et ses attentes en termes d'approvisionnement (en effet il est probable qu'un grand nombre de propriétaires, notamment ceux qui résident loin de leurs forêts, et qui parfois ne savent même pas où elle se trouve n'ont aucune connaissance de ce projet ou, à la limite qu'une connaissance partielle). Ce doit être l'occasion de désamorcer ou de contrer les arguments des « antis » par idéologie. Il convient de montrer que c'est parti, que le besoin de biomasse locale est pour bientôt et qu'Inova prend en considération les propriétaires, les comprend, veut leur bonheur, les cajole et les caresse dans le sens du poil.
2. Le second volet devrait être le message syndical (origine SPFSV) : il s'agit là d'une toute nouvelle et unique opportunité de redonner vie et valeur à nos forêts, grâce à cette nouvelle demande d'importance nous devrions y trouver une meilleure rémunération de nos bois associée à une meilleure qualité des travaux, c'est en droite ligne avec les rôles

économiques, environnementaux et sociaux du propriétaire forestier qui doit gérer sa forêt en bon père de famille, le syndicat y est favorable mais aussi vigilant pour défendre les intérêts de la forêt privée et la valeur du patrimoine de ceux qu'il représente. Rappelons que ces messages, déjà diffusés auprès des 900 adhérents actuels du syndicat (dont un peu plus d'une centaine sont adhérents à la coopérative Provence Forêt) et un peu relayés par la presse locale sont destinés au moins aux 8.000 propriétaires de plus de 4 hectares (accessibles via le fichier du CRPF) mais aussi à une grande partie des 70.000 autres qui seraient susceptibles, en se regroupant ou en cédant leurs parcelles à leurs voisins, d'apporter (pas en 2015 mais là n'est pas le débat car la durée de vie de l'usine est telle qu'il faudra l'approvisionner régulièrement pendant plusieurs dizaines d'années à un rythme de 500 tonnes par jour) une fraction non négligeable de la biomasse nécessaire

3. Le troisième volet concerne le message « légal » de la gestion durable (origine CRPF) qui doit rappeler (si possible le plus simplement possible et sans effrayer par une complexité excessive mais hélas réelle) les bases de la bonne gestion forestière et ses contraintes légales (SRGS, PSG, RTG, autorisation administrative de coupe, zonages...), les rôles et missions du CRPF en matière de conseil, d'assistance et de formation en insistant sur cette dernière et sur le programme qui redémarre dès la rentrée.
4. Le quatrième volet concerne le message « filière » (origine co-générée par les différents acteurs sous pilotage du comité d'animation) et doit expliquer le « comment s'y prendre », décrire les modes de commercialisation des bois (sur pied, bord de route...), les opérations et flux matière (martelage, abattage, débardage, tri, traitement des rémanents, transport, broyage...), les rôles des différents intervenants (gestionnaires, coopérative, ASLs, experts, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers...), les modes de contractualisation, la levée de présomption de salariat, la constitution des coûts (chaîne de la valeur, modes de rémunération, flux financiers...).

Cette brochure contiendra alors quasiment toute la matière. Il sera alors relativement facile d'en extraire des « fiches », dont, au demeurant, il existe déjà la majorité (qu'il conviendrait probablement de réordonner, de réviser, de compléter et de relooker certains messages pour les rendre plus digestes ou plus orientés « débutants à convaincre ») dans les sites internet de la Forêt privée, de l'OFME et/ou du CRPF PACA :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/>

<http://www.ofme.org/crpf/>

Financement des actions

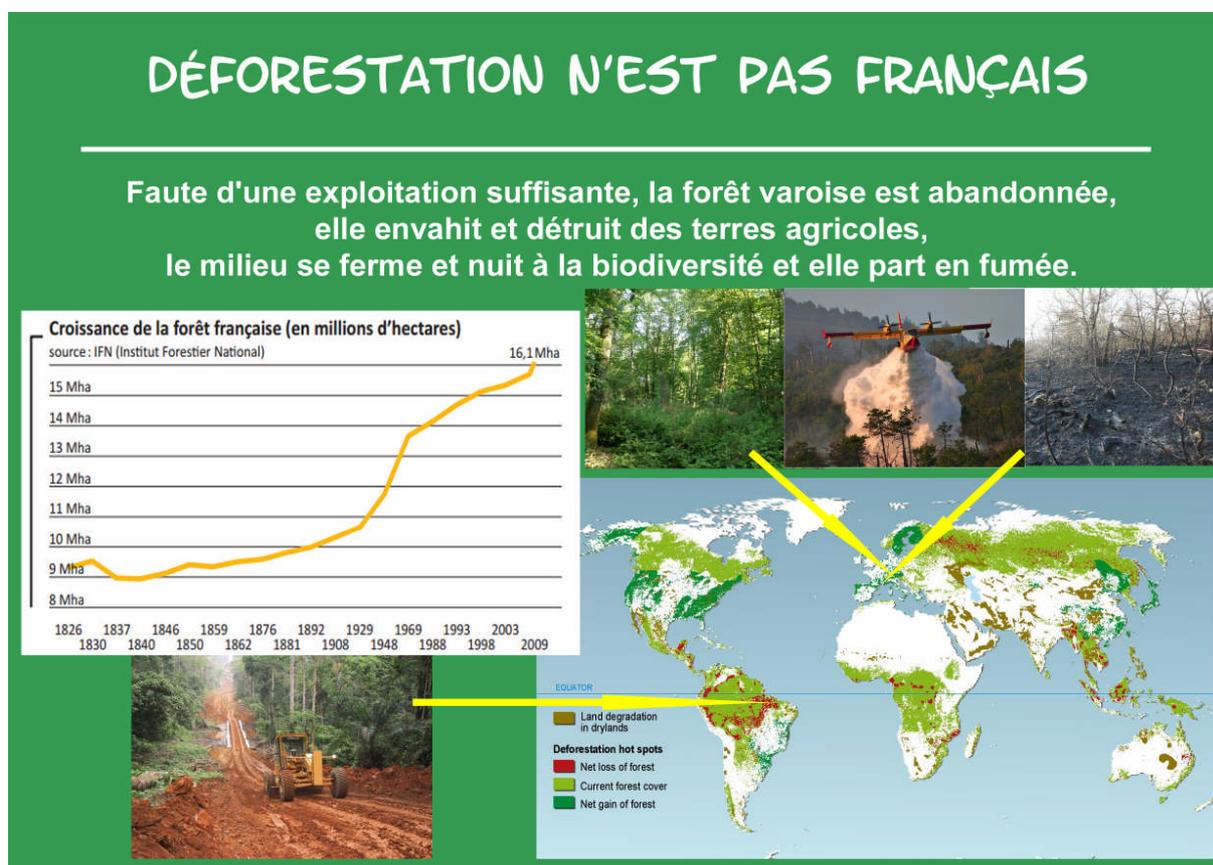
Si l'on retient la proposition de composition du comité d'animation ci-dessus, il est évident que l'essentiel du financement des actions devra provenir, à des niveaux et des conditions à définir, d'Inova Var Biomasse, de subventions du Conseil Général (Var pour le projet de Brignoles, Bouches du Rhône pour le projet de Gardanne) et du Conseil Régional PACA (à répartir sur les deux projets) et, pourquoi pas, le CG et CR de la région Languedoc-Roussillon.

Il est trop tôt pour estimer à quelle hauteur devront être envisagés ces financements ainsi que la clé de répartition.

II.4.2 – actions de communication vers le grand public

Il s'agit principalement d'informer les habitants de la région, et plus précisément des départements et communes concernées par les travaux forestiers à venir (coupes mais aussi transports ainsi que proximité des centrales), de l'intérêt du projet, de son avancement et des précautions qui sont de rigueur (protection de l'environnement, du paysage, de la nature, de la biodiversité et, bien évidemment, de la forêt en les éduquant et leur rappelant que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt.

Il faut surtout anticiper et « contrer » les réactions, rumeurs, messages alarmistes, exagérés, erronés, parfois mensongers, qui ne manqueront pas d'être émis au nom d'associations de défense existantes ou créées localement à l'occasion.



Destinée au grand public, cette communication devrait utiliser quatre formes principales :

- Une communication par voie de presse, essentiellement PQR locale, sous forme de communiqués, d'interviews, de reportages et de dossiers (communication gratuite) mais aussi sous forme de publi-reportages (qui eux sont bien évidemment payants),
- Des réunions publiques de proximité,
- Des événements réguliers (inaugurations, conférences de presse...) capables d'être couverts par la presse mais surtout par les chaînes de télévision locales et même nationales,

- Un site internet, autre que les sites institutionnels classiques (Inova Var Biomasse ou Conseil Général) qui devront cependant avoir une ou plusieurs pages sur le projet. Un tel site devrait être au minimum alimenté par les acteurs du « comité d'animation ».

Principaux messages destinés au grand public

Les messages sont voisins, et en tout état de cause s'inspirent de ceux de la brochure suggérée à destination des propriétaires forestiers avec cependant certaines nuances dans leurs priorités et dans les thèmes sur lesquels il est nécessaire d'insister. Il semble logique de se concentrer dans deux directions.

1. La première est générale et institutionnelle (elle peut avoir deux sources : Inova Var Biomasse et Conseil Général). Il s'agit de présenter le projet, ses objectifs, son état d'avancement, ses avantages pour la collectivité (électricité qui fait défaut, emplois directs et indirects...) sans insister, tout en les citant, sur les volumes de biomasse nécessaires. Il faut « tuer dans l'œuf » les objections classiques (brûler du bois c'est polluant, particules fines, le transport c'est du gaz à effet de serre, montrer que le plan d'approvisionnement est de proximité, circuit court... mauvais rendement car pas d'utilisation de la chaleur produite, ils vont incinérer des déchets...)
2. La seconde concerne la forêt provençale : il faut la décrire, montrer qu'elle produit une quantité largement suffisante de bois mais qu'elle est sous-exploitée, en donner une partie des raisons, et surtout rappeler qu'elle est soumise à des règles de gestion durable strictes (SRGS, PSG, RTG, autorisation administrative de coupe, zonages, PEFC...), qu'elle soit privée ou publique, en anticipant sur les objections habituelles (pas assez de ressource en PACA, déstabilisation de la filière actuelle déjà fragile, déforestation, coupes rases, paysage... et enfin (*last but not least*) montrer que c'est une opportunité exceptionnelle pour redonner vie à nos collines provençales et réduire les risques d'incendie en remettant l'homme de l'art dans la forêt grâce à ces nouveaux débouchés. L'origine des messages de ce volet doit venir des professionnels de la sylviculture (syndicat des propriétaires, CRPF, ONF, Cofor...).

Financement des actions

Là aussi, tout en profitant des contributions bénévoles ou faisant partie de leur mission des acteurs de la forêt, il faut prévoir que l'essentiel du financement des actions proviendra, à des niveaux et des conditions à définir, d'Inova Var Biomasse, de subventions du Conseil Général (Var pour le projet de Brignoles, Bouches du Rhône pour le projet de Gardanne) et du Conseil Régional PACA (à répartir sur les deux projets

Il est également trop tôt pour estimer à quelle hauteur devront être envisagés ces financements ainsi que la clé de répartition.

II.4.3 – Action de communication et de formation destinées aux élus locaux

L'expérience montre que les élus locaux sont très peu au courant (ou du moins peu concernés) des pratiques de la gestion forestière tant en ce qui concerne les bois dont leurs communes sont propriétaires que les bois privés de ceux de leurs administrés qui en possèdent mais qu'ils sont, d'autre part, fréquemment confrontés à leurs questions et aux récriminations des voisins dès qu'une opération forestière, même de moyenne ampleur, laisse entendre le bruit d'une tronçonneuse.

Il conviendra de compléter la communication destinée au grand public par des actions qui relèvent plus de la formation que de la simple communication.

Cette formation devra être de deux types :

1. Une formation orientée « propriétaire et gestionnaire » de forêt qui ne doit pas se limiter à ce qui touche à la DFCI et aux Pdaf mais être de même nature que celle que le syndicat, le CRPF, la coopérative ou les ASLs dispensent aux propriétaires privés. Cette formation à destination des élus des 153 communes forestières du Var, qui devrait avoir un important tronc commun avec celle destinée aux propriétaires privés (la forêt ne fait pas la différence entre privé et publique), est du ressort de l'association des communes forestières (Cofor) et de l'ONF. L'objectif est que les communes contribuent à l'approvisionnement de la filière bois énergie en récoltant et mettant en vente sensiblement plus de bois que ce qu'elles envisagent actuellement et cessent de se retrancher derrière la seule alimentation des chaufferies de leurs collectivités (qui doivent cependant rester leur priorité),
2. Une formation orientée « responsable administratif » d'un territoire où la forêt représente près des 2/3 de la surface et dont plus de 75% est privée. Il convient de leur faire prendre conscience que les collines boisées ne sont pas uniquement de simples espaces naturels ouverts à tous, beaux à regarder, ni des réservoirs de biodiversité à mettre sous cloche mis à disposition de leurs agences d'urbanisme pour qu'elles les peignent en EBC et qui brûlent un peu tous les étés, mais des parcelles de bois qui doivent être gérées durablement par leurs propriétaires dans le respect des codes et règlements.

Cette formation pourrait être faite principalement par le CRPF qui est le mieux placé pour la préparer et la dispenser. Elle devrait permettre aux élus :

- De pouvoir répondre aux questions des propriétaires privés de parcelles forestières souhaitant connaître les contraintes s'appliquant à leurs biens forestiers, les formalités à accomplir pour les exploiter et les orienter vers les organismes appropriés (CRPF, syndicat, coopérative, exploitant forestier...),
- De faire face en connaissance de cause à leurs nouvelles responsabilités en matière de police en forêt (nouveau code forestier),
- De mieux prendre en compte les particularités de leur territoire dans l'établissement ou la révision de leurs PLUs (distinguer les zones forestières des zones purement naturelles dans le zonage ZN, suppression systématique des EBC non justifiés...),
- De prévoir les aménagements indispensables à la desserte forestière...

Il conviendra également de donner aux élus un « kit de gestion de crise » pour faire face aux créations d'associations locales de défense et aux mouvements (qui pourraient prendre plus ou moins d'ampleur) jusqu'à ce que le régime de croisière de l'approvisionnement des nouveaux besoins soit accepté et rentré dans les mœurs. Un tel kit pourrait être préparé par les autorités préfectorales en liaison avec le conseil général.

II.4.4 – Actions destinées aux EF et aux ETF

Pour mémoire, les exploitants forestiers sont des « négociants » qui achètent en général du bois sur pied aux propriétaires (privés ou publics), et le revendent à des clients finals après l'avoir fait abattre, tronçonné, débardé et transporté soit par leurs salariés (bûcherons, conducteurs d'engins, chauffeurs...) soit par des sous-traitants (entrepreneurs de travaux forestiers).

Compte tenu de l'ampleur nouvelle de la récolte de bois pour approvisionner les projets envisagés, ces professionnels de la filière bois-énergie devront parfois modifier leur comportement, s'affranchir de leurs relations commerciales et pratiques habituelles, modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

Ces actions relèvent de leurs organismes professionnels (syndicats, fédération, associations...) et des organismes de formation professionnelle.

III – La forêt varoise

Cette partie, reprise d'un document antérieur réalisé en 2011 dans le cadre du projet LGV PACA, brosse un tableau de la forêt varoise. Elle est destinée à apporter des éléments d'information à ceux qui seraient chargés de travailler sur la communication et la pédagogie et qui n'en n'auraient pas une connaissance suffisante et à montrer que les propriétaires forestiers sont des gestionnaires responsables, conscients de leur rôle de protecteur de l'environnement.

La forêt est un des éléments caractéristiques fondamentaux du département du Var :

- Le Var est devenu récemment le premier département forestier de la France métropolitaine : 62% de sa superficie est en effet composé d'espaces boisés et forestiers¹.
- Une seconde caractéristique de la forêt varoise est qu'elle est en majorité (près de 80%) la propriété de forestiers privés (les autres 20% restant étant des forêts communales ou domaniales qui, étant soumises au régime forestier, sont gérées par l'Office National des Forêts). Par conséquent, les forestiers privés possèdent environ la moitié de la surface du département.

III.1 – Une richesse à protéger mais qui est bien gérée

Il convient de noter que la forêt varoise, considérée comme un élément exceptionnel du patrimoine naturel, a fortement progressé. En environ un siècle sa surface a été multipliée environ par un facteur de trois, passant d'un peu plus de 120.000 hectares à 376.000 aujourd'hui. Ce phénomène est dû en partie à l'abandon progressif de l'exploitation de terres agricoles et forestières (restanques cultivables, oliviers, chênes liège, charbon de bois, sylvo-pastoralisme, cueillettes, champignons, châtaignes...), mais aussi au travail des sylviculteurs..

La forêt varoise est également très morcelée. Au fil des ans et des partages, on constate qu'il y a aujourd'hui dans le Var 80.000 propriétaires forestiers dont plus de 8.000 propriétaires de forêts de plus de 4 hectares, ce qui en rend l'exploitation difficile et peu rentable, surtout si on se limite à la seule valorisation première des espaces boisés : la production de bois², alors que toute les études socio-économiques tendent à démontrer que la valeur non directement marchande, et donc pas encore valorisée en euro à l'hectare, des forêts varoises est supérieure à la seule valeur des coupes possibles.

Il est important de savoir que les codes (forestier, rural, environnement, urbanisme...) imposent aux propriétaires un grand nombre d'obligations qui concourent toutes à une gestion durable des espaces boisés³. En particulier, tout propriétaire forestier d'une forêt de plus de 25 hectares doit produire un PSG (Plan Simple de Gestion) respectant la réglementation⁴ mise en place au niveau régional par le CRPF, et que les propriétaires de forêts de 10 à 25 hectares, encadrés par le code des bonnes pratiques sylvicoles, peuvent présenter un PSG volontaire.

¹ La moyenne française n'est que de 29%.

² La production de bois se ventile en « bois d'œuvre » (le plus beau pour faire des planches, des poutres, à destination, via les scieries, de l'ébénisterie, de la menuiserie et de la charpente), « bois d'industrie » (aujourd'hui à destination de la trituration en vue de produire de la pâte à papier ou des palettes) ou autres usages, et le bois énergie destiné à être brûlé (bûches, plaquettes, granulés...). La forêt varoise étant principalement orientée vers ces deux dernières destinations.

³ Les premières versions du code forestier datant de Philippe Le Bel (1346) punissaient de mort tout propriétaire forestier (noble en général) qui prélevait plus que sa forêt ne produisait chaque année.

⁴ SRGS : Schéma Régional de Gestion Forestière.

Les forestiers-sylviculteurs, privés ou publics, respectent des contraintes légales et ont souvent souscrit à des engagements volontaires (la certification PEFC par exemple).

LES FORESTIERS PRIVÉS GÈRENT LEURS FORÊTS DE FAÇON DURABLE

« Gestion et utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial, et telles qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes »



Un cadre réglementaire :

- Code Forestier (créé en 1346 par Philippe de Valois)
 - Code Rural
 - Code de l'Urbanisme (Espaces Boisés Classés...)
 - Code de l'Environnement (espaces naturels, faune, flore...)
- Plus des dispositions localement spécifiques :
- Natura 2000 (ZPS, ZSC), ZNIEFF...
 - Arrêtés de Protection du Biotope
 - Réserves et Parcs Naturels (Nationaux, Régionaux)

Des organismes professionnels (publics et privés) :

- Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF)
- Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF PACA)
- Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés
- Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var (SPFSV)
- Association France Forêt (ONF, Communes Forestières, CNPF, UCFF, FPF)
- Coopérative Provence Forêt ,
- ASL Suberaie Varoise
- Chambre d'Agriculture du Var (commission forêt)...



Des Principes, des règles, des conseils, des méthodes (CRPF) :

- Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS spécifique Région PACA)
- Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS spécifique Région PACA)

Des engagements complémentaires obligatoires ou volontaires :

- Plan Simple de Gestion (obligatoire au delà de 25 hectares)
- Adhésion volontaire au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (de 10 à 25 hectares)
- Adhésion volontaire à la Certification PEFC...
- Contrats Natura 2000 (respect des documents d'objectifs, Docob)
- Protection de la Nature, de l'Environnement, des paysages
- Conservation des arbres mellifères indispensables aux abeilles...

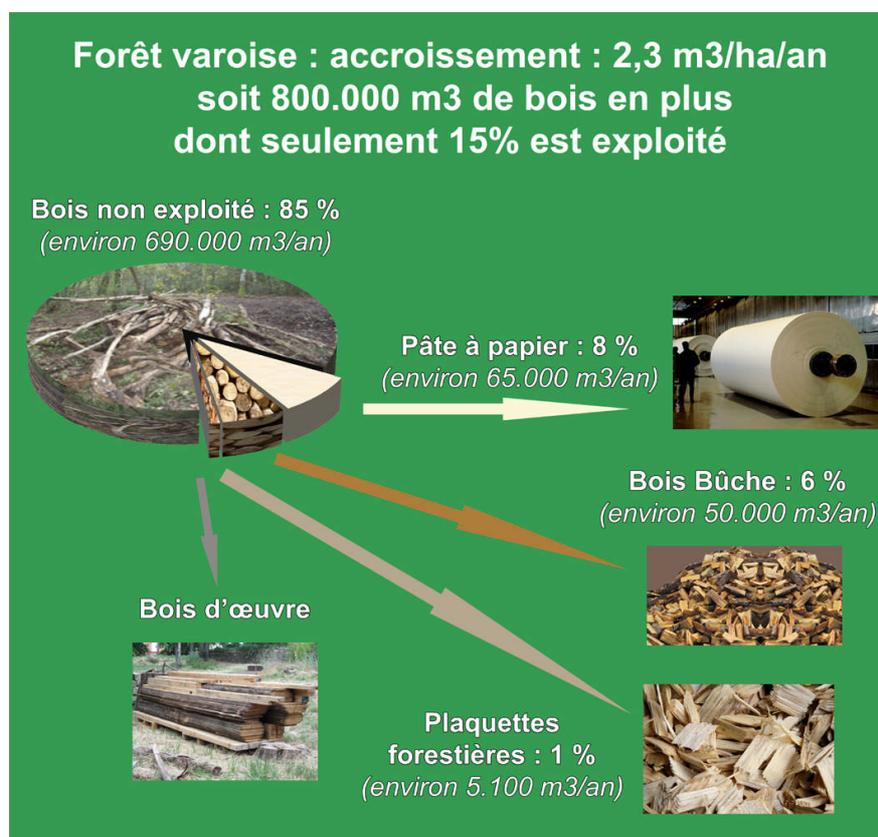


III.2 – Un fort potentiel de production

La forêt varoise représente un énorme potentiel de production qui est actuellement encore sous-exploité, mais qui compte tenu des politiques qui se mettent en place, aussi bien au niveau des forestiers producteurs sous l'action de leur syndicat (900 membres adhérents représentant plus de 60.000 hectares) assisté du CRPF, de la Coopérative Provence Forêt, de l'ASL Suberaie Varoise, pour les propriétaires privés, que de l'association des Communes Forestières (Cofor), de l'ONF, des collectivités territoriales (Conseil Général, Communautés de Communes, Syndicats Mixtes...), est en passe d'une redynamisation importante à l'heure des économies d'énergies et du recours aux énergies renouvelables⁵ alors que les pénuries de pétrole et de gaz naturel se profilent à un horizon de quelques dizaines d'années.

Rappelons aussi qu'une forêt met de l'ordre de 50 à 80 ans et plus à se régénérer, ce qui autorise un prélèvement régulier de l'ordre de 1 à 2%.

La figure suivante met en lumière l'utilisation actuelle (seulement 15%) de l'accroissement naturel de la forêt varoise techniquement accessible et surtout le potentiel non exploité (85%) qui, compte tenu de la nature de nos forêts permet d'envisager, notamment avec des investissements industriels locaux dans la filière (transformation en plaquettes et surtout demain en granulés) et une évolution en cours des chaudières adaptées à ces formes de combustible, doit conduire à des « circuits courts » (production locale, transformation locale, consommation local) particulièrement attractifs.



⁵ Le bois-énergie, qui peut être transformé en chaleur ou même en électricité, bénéficie d'un bilan carbone nul (le CO₂ émis lors de la combustion est égal au CO₂ absorbé pendant la vie de l'arbre) et son coût au kilowatt produit est seulement de l'ordre du tiers du coût du kilowatt d'origine pétrolière ou du gaz naturel, coûts qui ont manifestement tendance à croître.

III.3 – Des valeurs environnementales et sociales

Si le premier rôle de la forêt est de produire du bois, dont il est plus ou moins facile de mesurer en euro la valeur de production, c'est sans nul doute sa valeur environnementale et sociale qui est la plus importante, supérieure à sa seule valeur de production, quelle que soit la destination (bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois-énergie).

En effet, la valeur du bois produit dépend bien évidemment de la quantité (stères, m³, tonnes...) de bois produit qu'il est raisonnable de prélever chaque année, de sa destination (bois d'œuvre, d'industrie ou de chauffage), de sa mise à disposition par le propriétaire de la forêt (sur pied ou bord de route après bûcheronnage et débardage vers un lieu propice à son enlèvement par un transporteur). Mais il faut aussi considérer la valeur sociale (et donc non marchande) de la forêt dont le montant à l'hectare, même s'il n'est pas aujourd'hui rémunéré, dépasse largement la seule valeur du bois produit.

La figure suivante montre que le rôle du forestier-sylviculteur ne se limite pas à la simple production de bois, mais qu'il contribue activement, sans être rémunéré, à la protection de l'environnement et à la vie sociale.

**Le Forestier-Sylviculteur est un acteur économique
qui assure la production de biens et de services**

Il est d'abord, à l'amont de la filière bois, le producteur de la matière première naturelle et renouvelable : le bois



Le propriétaire forestier aime la forêt
Il plante, soigne et entretient
Il débroussaille et protège la forêt
Il sélectionne les arbres d'avenir
Il effectue les coupes au bon moment
Il gère et exploite sa forêt



Une forêt non exploitée dépérit puis meurt et disparaît

Le propriétaire forestier est toujours, depuis la nuit des temps et de manière naturelle, producteur de services écologiques et environnementaux de première nécessité pour l'homme et la planète

La forêt est le premier réservoir de la biodiversité, le premier filtre naturel de l'eau, le premier protecteur des sols, le premier régulateur de l'effet de serre (la forêt absorbe du CO², stocke le carbone et produit de l'oxygène)





La forêt contribue aux paysages et à l'aménagement des sites

Le propriétaire forestier remplit une fonction sociale en proposant des activités touristiques, sportives, ludiques rémunérées organisées dans un cadre contractuel



Certains propriétaires organisent, contre une rémunération modeste, la gestion de la chasse, du sylvopastoralisme, d'autres proposent des gîtes, des parcours d'acrobranches, des promenades découvertes, des balades à cheval, des parcs animaliers, la cueillette de champignons...

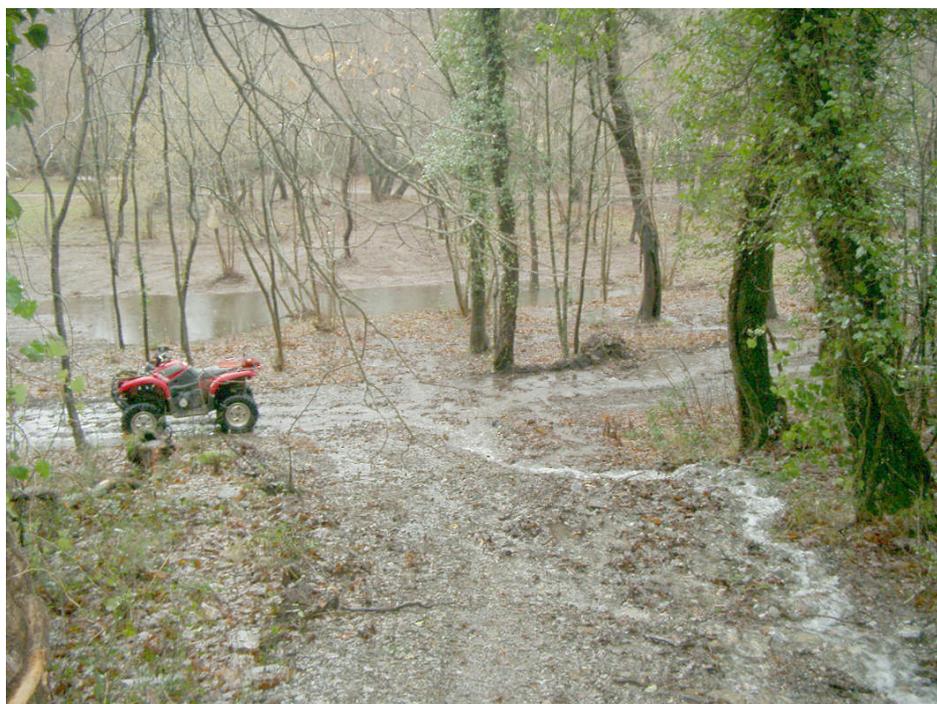


Une forêt, gérée et entretenue par son propriétaire sur des horizons de plusieurs dizaines d'années, vit et se régénère, remplissant ainsi ses rôles écologiques et environnementaux, alors qu'une forêt non exploitée ou mal exploitée, parfois saccagée, meurt et disparaît.

III.3.1 – Rôles écologiques de la forêt

Rappelons quelques uns des rôles écologiques de la forêt :

- La forêt est l'un des premiers filtres naturels de l'eau ; notamment dans les massifs pentus, elle ralentit l'écoulement des eaux de pluie, permettant au sol d'en absorber une partie et ainsi de limiter les risques d'inondation en aval⁶, mais aussi de remplir les réservoirs des nappes phréatiques.
- La forêt est un des premiers protecteurs et régénérateur des sols (humus) ; les racines de ses arbres limitent l'érosion des pentes et protègent les berges des cours d'eau (ripisylves).



- La forêt est le premier régulateur de l'effet de serre : pendant leur durée de vie les arbres (biomasse) stockent du carbone puisé dans le gaz carbonique (CO₂) contenu dans l'atmosphère en restituant de l'oxygène (photosynthèse).

⁶ Rappelons pour mémoire la catastrophe du 15 juin 2010 survenue dans le Dracénois à la suite d'orages

- La forêt est le premier réservoir de la biodiversité (animale et végétale), particulièrement dans les massifs varois où l'on dénombre plusieurs milliers d'espèces, souvent endémiques, qui sont protégées (principalement des ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, des ZICO, des ZPS, des sites Natura 2000, des zones avec APB ou Arrêtés de Protection de Biotope...) et même la première Réserve Naturelle Régionale (RNN), celle de la Plaine des Maures.

III.3.2 – Rôles sociaux de la forêt

Outre son rôle écologique abordé ci-dessus, la forêt joue un rôle environnemental et social des plus importants : paysage, loisirs, agriculture et élevage.

Un paysage emblématique : environnement et tourisme

La forêt est un élément de paysage essentiel, et ce même à grande distance des zones habitées, à tel point que les sylviculteurs sont souvent pris à partie, bien que respectant les meilleures pratiques sylvicoles dans l'intérêt de la forêt, lorsqu'ils procèdent, conformément à leurs plans de gestion, à des « coupes rases »⁷, même de deux ou trois hectares, qui créent des « trous » dans la végétation, trous considérés comme insupportables sur le plan de l'esthétique⁸. À ce titre paysager, qu'elle soit privée ou publique, la forêt « appartient » à la collectivité et représente une valeur économique non marchande, et donc non chiffrable, notamment par sa participation à l'attrait touristique que le département du Var représente.

Des espaces naturels ouverts aux loisirs

La forêt est un espace naturel⁹ offrant un potentiel de loisirs considérable : promenades, chemins de grande randonnée, parcours découverte (flore et faune), chasse, tourisme, sports divers (par exemple : équitation, VTT, accrobranche...) qu'il soit gratuit (forêts communales et domaniales) ou offerts moyennant parfois de modestes rémunérations (cf. par exemple Forestour). À ce titre elle doit être conservée au maximum et son accessibilité ne doit pas être entravée par des équipements d'infrastructure créant des barrages artificiels, que ce soit pour les êtres humains, le transport des grumes ou la circulation des animaux.

Un réservoir de terres à ré-exploiter

La forêt varoise, qui a envahi en quelques dizaines d'années de nombreux hectares de terres agricoles (anciennement cultivées, exploitées, ou utilisées par les éleveurs et notamment par les bergers pour y pratiquer le sylvo-pastoralisme), reste un réservoir foncier de proximité important pour y recréer des parcelles agricoles cultivables ou exploitables. L'agriculture actuelle et probablement celle qu'il faudra redévelopper à l'avenir quand le coût économique et écologique des transports deviendra prohibitif, n'est pas réduite à la viticulture (qui est certes le fleuron économique de notre région) et aux AOC non déplaçables. Les conditions

⁷ Suivant la nature et la densité du peuplement (nombre et diamètre des tiges à l'hectare) mais surtout quand tous les arbres ont le même âge et sont arrivés à maturité, il est alors recommandé de procéder à une coupe rase, tant pour des raisons économiques que pour permettre soit la plantation de nouvelles tiges, soit la régénération sur fûts.

⁸ On peut noter à cet égard la vigilance des associations et les contraintes auxquelles les demandeurs de modifications d'aspects sont soumis lorsqu'ils passent par exemple devant la Commission des Sites.

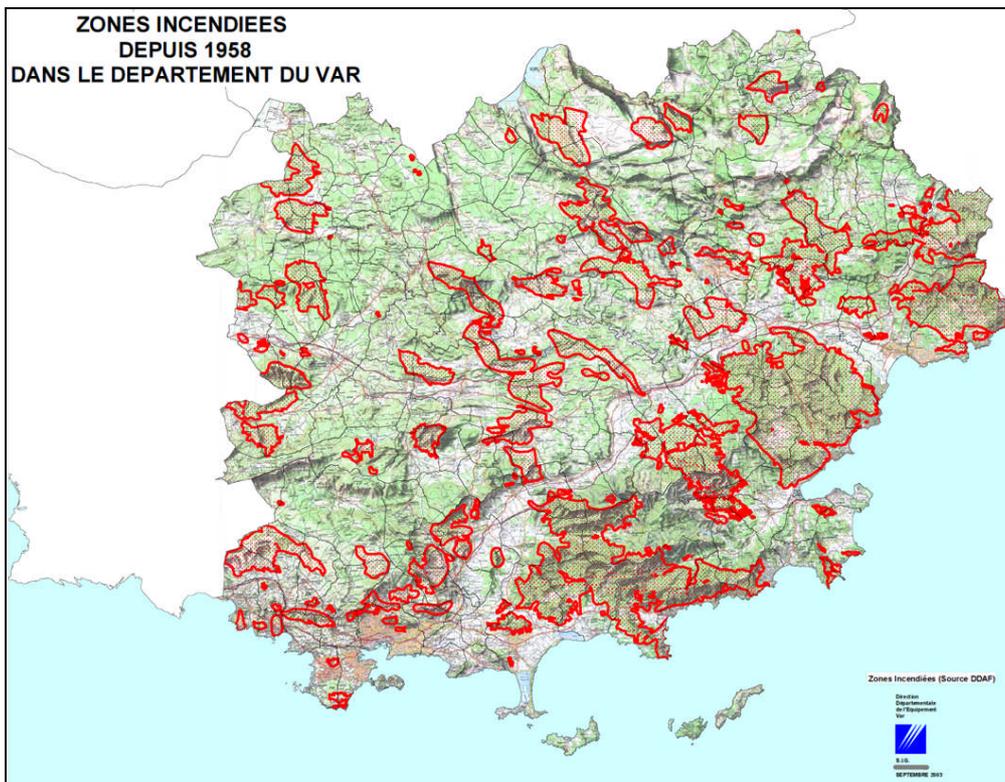
⁹ Il faut noter que dans leurs PLU, les communes ne font que rarement la distinction entre les véritables espaces naturels et les espaces forestiers exploitables. On y trouve en effet des zones « U », urbanisées ou urbanisables, des zones « A », agricoles et le reste, considéré comme non constructible et sans valeur d'exploitation, est en règle générale classé par les agences d'urbanisme plus au fait des besoins d'aménagement urbains que ruraux, en zone « N » dite « naturelle et forestière » qu'elles truffent d'EBC injustifiés, alors qu'une distinction « F », forestière, et « N » devrait s'imposer.

climatiques de la région et ses réserves hydrologiques nous permettent aisément d'envisager demain de nouvelles productions de qualité, créatrices d'activités locales et consommables par les habitants de la région, voire exportables¹⁰.

Un risque incendie à réduire

En outre, il est important de rappeler que du temps où l'homme habitait en forêt et qu'il en vivait, il l'entretenait et les incendies étaient moins nombreux, moins fréquents et la forêt pouvait perdurer en se régénérant naturellement en dépit des sinistres¹¹.

La carte qui suit montre les zones incendiées dans le Var depuis 1958. Or l'on sait de mémoire de provençal que les incendies reviennent toujours sur les lieux de leurs crimes.



¹⁰ On peut s'étonner, à ce propos, du peu d'activité maraîchère dans nos départements littoraux (Var et Alpes Maritimes), alors que dès que l'on passe la frontière à Vintimille, la moindre restanque de quelques ares est occupée par des serres qui démontrent que nos voisins italiens savent produire et certainement gagner leur vie de cette façon.

¹¹ Malgré tous les investissements de prévention (DFCI) et les moyens de lutte particulièrement efficaces mis en place, le feu est inéluctable. Mais une forêt qui brûle tous les 30 ou 40 ans revit, et même se développe, alors que quand elle est ravagée par un incendie tous les 10 ou 15 ans, comme c'est le cas depuis quelques décennies et que l'homme l'a abandonnée, elle dépérit et laisse la place à une végétation pauvre n'assurant plus vraiment son rôle écologique et encore moins ses rôles économiques et sociaux.